

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Caen, le 6 novembre 2023,

SITUATION RELATIVE À L'EAU POTABLE DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MANCHE SUITE À LA TEMPÊTE CIARAN

A cette heure, l'alimentation en eau est rétablie pour l'ensemble des habitants de la Manche, mais reste fragile dans certains secteurs.

Les résultats d'analyse des prélèvements réalisés permettent de lever les recommandations de restrictions d'usage qui ont été prononcées pour 2300 habitants (cf. liste des communes concernées en annexe).

Quelques communes sont toujours concernées par les recommandations de ne pas consommer l'eau pour les usages alimentaires, soit 5400 habitants. Dans ces secteurs, l'eau peut être utilisée pour les usages domestiques (toilette, douche, WC), mais pas pour les usages alimentaires. Les collectivités et les exploitants ont organisé la distribution d'eau en bouteille. Les informations relatives aux modalités de distribution sont précisées localement aux abonnés par les exploitants, les mairies ou les syndicats d'eau.

D'autres analyses d'eau sont réalisées au fur et à mesure de la remise en service des installations d'eau et permettront de lever progressivement cette restriction de consommation.

Tout est mis en œuvre par les collectivités et leurs exploitants pour un retour à la normale dans les meilleurs délais.

Liste des communes où l'alimentation en eau est rétablie mais qui sont encore concernées par des restrictions de consommation dans l'attente des résultats d'analyses

SYNDICAT DU BAUPTOIS

GORGES

HAYE (LA) – (Mobecq)

MOITIERS EN BAUPTOIS (Les)

PICAUVILLE – (Cretteville, Vindefontaine)

SAINT-PATRICE-DE-CLAIDS

APPEVILLE

BAUPTÉ

BEUZEVILLE-LA-BASTILLE

GONFREVILLE

LAULNE

MONTSENELLE – (Coigny, Prétot Sainte Suzanne, Saint Jores)

PICAUVILLE – (Houtteville)

PLESSIS-LASTELLE (LE)

VARENGUEBEC

VESLY

Sur secteur Saint Lo / Agglo :

MARIGNY (route de Lozon)

MONTREUIL SUR LOZON (parties hautes)

ST LOUET S/VIRE (hameaux le tertre, la thaumerie, le Costil de la filerie)

Liste des communes ayant connu des coupures d'eau et où la consommation de l'eau est à nouveau possible

Depuis le 6 novembre

SYNDICAT DES SOURCES DE PIERREPONTAIS

HAYE (LA) – (Montgardon)

Sur CAC CŒUR DE COTENTIN :

BRICQUEBEC-EN-COTENTIN (Le Vrétot, les Percques, LA CROIX MORIN à Pierreville)

Pour rappel, depuis le 4 et 5 novembre

SYNDICAT D'AUVERS MEAUTIS

AUVERS

MEAUTIS

Sur secteur Saint Lo / Agglo :

GRAIGNES-LE MESNIL-ANGOT

SAINT LOUET SUR VIRE (hameau le Tertre, la Thaumerie, le Costil de la filerie)

SYNDICAT DES SOURCES DE PIERREPONTAIS

BRETTEVILLE-SUR-AY

CANVILLE-LA-ROCQUE

DOVILLE

HAYE (LA) – (Bolleville, Glatigny, St Symphorien Le Valois, Surville)

LESSAY – (Angoville sur Ay)

NEUFMESNIL

SAINT-GERMAIN-SUR-AY

SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPONT

SAINT-SAUVEUR-DE-PIERREPONT

SYNDICAT DE SAINTE MARIE DU MONT :

AUDOUVILLE-LA-HUBERT

BOUTTEVILLE

CARENTAN-LES-MARAIS - (Angoville au Plain, Brucheville, Houesville, Saint Côme du Mont, Vierville)

HIESVILLE

LIESVILLE-SUR-DOUVE

SAINTE-MARIE-DU-MONT

SAINTE-MERE-EGLISE (Ecoquenéauville, Foucarville)

SAINT-GERMAIN-DE-VARREVILLE

SAINT-MARTIN-DE-VARREVILLE

SEBEVILLE

TURQUEVILLE

VIERVILLE

Sur CLEP CERENCES MONTMARTIN :

BRICQUEVILLE-SUR-MER

CERENCES

CHANTELOUP

GRIMESNIL

GUEHEBERT

HUDIMESNIL

LENGRONNE

LOREUR (LE)

MESNIL-AUBERT (LE)

MUNEVILLE-SUR-MER

QUETTREVILLE-SUR-SIENNE – (Guéhébert, Treilly)

SAINT-DENIS-LE-GAST

TRELLY

VER

BREHAL

Sur secteur de Carentan les Marais :

CARENTAN LES MARAIS (Les Veys, Catz, Brevands, Saint Pellerin)

Sur secteur de MONTMARTIN-EN-GRAIGNES

Sur CAC CŒUR DE COTENTIN SAUR

BREUVILLE

BRICQUEBEC-EN-COTENTIN (Bricquebec, Saint Martin Le Hebert)

RAUVILLE-LA-BIGOT

ROCHEVILLE

SOTTEVAST